

**Débordement ou dérivation d’eaux usées**

Article 215 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’activité – AM215

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant les débordements'?' ou dérivation d’eaux usées soumis à une autorisation ministérielle en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l’article 22 de la *Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2),* ci-après appelée la LQE. Ce formulaire concerne spécifiquement les débordements ou les dérivations d’eaux usées ayant les caractéristiques visées à l’article 215 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*, ci‑après appelé le REAFIE.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire. **Les réponses à fournir visent uniquement les activités décrites dans la portée de ce formulaire.**

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Références

Loi et règlements liés au présent formulaire

Site Web du Gouvernement du Québec – [Lois et règlements du ministère](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/lois-et-reglements), plus précisément :

* Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* Règlement sur les ouvrages municipaux d’assainissement des eaux usées (RLRQ, chapitre Q-2, r.34.1) – ci-après appelé le ROMAEU

Documents de soutien, guides et outils de référence

* [Démarche à suivre lors de travaux effectués sur un ouvrage municipal d’assainissement des eaux usées (OMAEU) avec déversement d’eaux usées](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/domest-communautaire-municipal.htm#systeme)
* [Guide de référence du REAFIE](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm)

1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

R NR SO

Exemple : une modification du point de rejet ou des volumes d’eaux usées à rejeter pour le débordement'?' ou la dérivation'?' visé à l’article 215 du REAFIE.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard du débordement'?' ou de la dérivation'?' des eaux usées (art. 29(3) REAFIE).

R NR SO

Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité** assujettie à une autorisation en vertu de l’article 22 de la LQE, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al. 3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité
   1. Nature de l’activité

2.1.1 Décrivez le contexte des travaux impliquant un débordement'?' ou une dérivation'?' (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à inclure :

* une description sommaire des travaux à réaliser qui implique un débordement ou une dérivation;
* le nom de la station d’épuration'?' ou du système d’égout'?' concernée par les travaux;
* la localisation du débordement ou du déversement.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.2 Précisez laquelle de ces deux situations s’applique à l’activité (art. 215 REAFIE) :

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
|  | Un débordement'?' ou une dérivation'?' planifiée des eaux usées pendant une durée totale anticipée de plus de 24 heures, et dont le volume anticipé totalise plus de 10 000 m3 dans l’aire de protection immédiate ou intermédiaire d’une installation de prélèvement d’eau. |
|  | Un débordement ou une dérivation planifiée des eaux usées pendant une durée totale anticipée de plus de 24 heures, et dont le volume anticipé totalise plus de 100 000 m3 dans tout autre lieu. |

2.1.3 Quel est la durée et le volume anticipé du débordement'?' ou de la dérivation'?' planifiée (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.4 Précisez les motifs qui justifient pourquoi il est impossible de réaliser les travaux sans effectuer un débordement'?' ou une dérivation'?' (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Communications publiques

2.2.1 Quelles sont les mesures mises en place pour communiquer au public l’information relative au débordement'?' ou à la dérivation'?' d’eaux usées planifiés (art. 216 REAFIE)?

R NR SO

Le *Guide de référence du REAFIE*, à l’article 216, donne un complément d’information sur les mesures à mettre en place.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.3.1 Décrivez en détail les caractéristiques techniques et opérationnelles de la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à fournir :

* les équipements ou aménagements utilisés pour la gestion du débordement'?' ou la dérivation'?';
* les périodes de fonctionnement et de maintenance;
* la surveillance prévue;
* les activités d’entretien et de surveillance des équipements;
* le type de rejet (continue ou par intermittence) en fonction des étapes des travaux.
* toute autre information pertinente.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.4.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des travaux, du débordement'?' ou de la dérivation'?' (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’étapes de réalisation des travaux :

* le début des travaux;
* le début des débordements et des dérivations;
* la date estimée de la fin des débordements et des dérivations;
* en cas de rejet par intermittence, précisez les étapes et la durée requises de ces travaux;
* la remise en état et les mesures de nettoyage, etc.

Si l’information n’est pas disponible, fournissez une durée approximative des principales étapes de l’activité ainsi que la période de l’année la réalisation des travaux est prévue (ex. : entre le 1er octobre et le 1er décembre).

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation | Date de début | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Remise en état des lieux

2.5.1 Décrivez, le cas échéant, les modalités et les étapes de la remise en état des lieux effectuées à la fin des travaux, incluant l’échéancier des travaux, le cas échéant (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Aucune remise en état ou nettoyage |

* 1. Mesures limitant les impacts sur l’environnement

2.6.1 Décrivez les mesures appliquées et les choix retenus permettant d’éviter ou de minimiser les impacts sur l’environnement de l’activité concernée par la demande (art. 17 et 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples de précision à fournir :

* les solutions de rechange étudiées et les raisons de leur abandon;
* le choix d’emplacement du déversement (éléments sensibles considérés, pourquoi…);
* les mesures permettant de réduire la durée du débordement'?' ou de la dérivation'?' (ex. horaire de travail sur 24h/24h, méthodes de travail accélérées, réalisation de divers travaux en parallèle, autres efforts pour réduire les volumes d’eaux usées déversés);
* le choix de la période de travaux de déversement (ex. éviter la période du 1er mai au 31 octobre pour ne pas impacter les usages de l’eau).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas |

1. Localisation des activités
   1. Plan de localisation et données géospatiales

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) REAFIE) :

R NR SO

* les ouvrages impliqués dans les débordements'?' et dérivations'?';
* les points de rejet des eaux usées;
* les regards, les fossés;
* toute autre information pertinente.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

3.1.2 Fournissez les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) REAFIE :

R NR SO

* les ouvrages impliqués dans les débordements'?' et dérivations'?';
* les points de rejet des eaux usées.

Les données peuvent être fournies selon l’une ou l’autre des méthodes suivantes :

* un fichier dans un des formats acceptés : KML, GPX ou Shapefile (incluant SHP, SHX, DBF et PRJ); ou
* les coordonnées géographiques en degrés décimaux conformes au système géodésique NAD83, ayant au moins six chiffres après la virgule (ex. : 45,657812).

Notez que les éléments cités ci-dessus doivent être indiqués sur le plan de localisation et que les informations indiquées sur le plan ont préséance sur les données géospatiales. Les informations fournies doivent avoir une précision de 5 mètres ou moins.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impacts

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impacts », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités visées par la demande présentée.

Les formulaires d’impacts applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c – Identification des activités et des impacts du projet modifié***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'?' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l'ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impacts et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impacts par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impacts à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impacts que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

4.1.1 Le débordement'?' et la dérivation'?' des eaux usées sont susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18b — Eaux de surface, eaux souterraines et sols* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples de source de contaminants'?' susceptibles de générer les impacts à déclarer dans ce formulaire :

* le déversement d’eau usée;
* les risques de déversements accidentels d’hydrocarbures.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets d’un effluent (eau)

4.2.1 L’activité génère un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout'?' ou hors du site. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts environnementaux

4.3.1 Le débordement'?' et la dérivation'?' des eaux usées sont susceptibles de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples d’autres impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* la présence de nuisances sur le site (ex : vermine);
* les impacts sociaux incluant la consultation autochtone;
* la perte d’usages de l’eau ou la perte d’habitats.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Exigences règlementaires

4.4.1 Un avis a-t-il été transmis au ministre conformément à l’article 15 du ROMAEU (art. 17 al. 1 (5) REAFIE)?

R NR SO

Notez que cet avis doit être transmis 45 jours avant l’évènement selon les modalités prévues au ROMAEU.

|  |
| --- |
| Oui Non, *justifiez.* |

1. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser la demande.

* 1. Autre information

5.1.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter la demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* les inventaires spécifiques à une espèce;
* des photographies d’état des lieux;
* un programme de contrôle et de surveillance;
* une étude hydraulique, hydrologique ou hydrogéomorphologique;
* les fiches techniques d’équipements ou d’appareils.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

6.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

6.2 Joignez un formulaire de déclaration *AM16d - Déclaration du professionnel ou autre personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**contaminant :** une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**débordement** : tout rejet, dans l’environnement ou dans un système de gestion des eaux pluviales, d’eaux usées non traitées (art. 2 ROMAEU).

**dérivation** : tout rejet, dans l’environnement, d’eaux usées partiellement traitées dû au contournement d’une étape de traitement de la station d’épuration (art. 2 ROMAEU).

**environnement** : l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**professionnel** : professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**station d’épuration** : un ouvrage municipal d’assainissement des eaux usées utilisé pour le traitement des eaux usées avant leur rejet dans l’environnement, incluant un ouvrage connexe utilisé pour le traitement des boues, des déchets et de l’air, sauf si un tel ouvrage est de type « dégrilleur », classé en fonction des catégories listées à l’article 2 du ROMAEU (art. 2 du ROMAEU).

**système d’égout** : tout ouvrage utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux usées, en tout ou en partie d’origine domestique, avant leur rejet dans l’environnement, à l’exception (art. 3 REAFIE) :

* d’une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système d’égout, située à l’intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d’un système de gestion des eaux pluviales qui reçoit des eaux usées d’origine domestique issues d’un ouvrage de surverse ou des eaux usées traitées;
* d’un équipement ou d’un dispositif de traitement d’eaux destiné à traiter des eaux autres que des eaux usées d’origine domestique et qui n’est pas exploité par une municipalité.